Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501331-20251215-D2025_090-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	**N° D25_90**
Séance du 15 décembre 2025	

Nombre de Conseillers		**Date de Convocation :**
Afférents au Conseil Municipal	27	
En Exercice	**27**	**09 décembre 2025**
Présents	**21**	
Absents	**6**	
Exclus	0	
Votants	**22**	

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du bas de la salle Fêtes située Bd St Michel, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARTINS Christophe, Maire.

	Présent.e	**Absent.e Excusé.e**	**Absent.e**	**Pouvoir à / Divers**
M. MARTINS Christophe, Maire	**X**			
Mme BERTRAND Chrystèle, Adjointe	**X**			
M. BARBÉ Michel, Adjoint	**X**			
Mme PINAULT Sylvie, Adjointe	**X**			
M. MONNERAIS Sylvain, Adjoint	**X**			
Mme MONTREUIL Delphine, Adjointe	**X**			
M. BÉCHERIE André, Adjoint	**X**			
Mme LOUVEL Mélanie, Adjointe	**X**			
M. DUIGOU Emmanuel, Adjoint	**X**			
Mme PETIT Aurélie, Conseillère Municipale	**X**			
M. BRÉ Yannick, Conseiller Municipal	**X**			
Mme MARIE Véronique, Conseillère Municipale			**X**	
M. BOUTIER Johnny, Conseiller Municipal	**X**			
Mme LARIVIERE Catherine, Conseillère Municipale		**X**		
M. GUILLOIS René, Conseiller Municipal	**X**			
Mme COULOIGNER Myriam, Conseillère Municipale	**X**			
M. BRULÉ Thomas, Conseiller Municipal		**X**		Pouvoir à J. BOUTIER
Mme MENADA Nadia, Conseillère Municipale	**X**			
M. LE BORGNE Jacques, Conseiller Municipal	**X**			
Mme DUCOAT Sandrine, Conseillère Municipale	**X**			
M. ÉVEN Anthony, Conseiller Municipal	**X**			
Mme BARBÉ Carole, Conseillère Municipale	**X**			
M. DENOT Patrick, Conseiller Municipal	**X**			
Mme QUINTIN Régine, Conseillère Municipale		**X**		
M. ROBIN Ronan, Conseiller Municipal	**X**			
Mme ALLIOT-DUVAL Garance, Conseillère Municipale			**X**	
M. DÉSÉVÉDAVY Hugo, Conseiller Municipal			**X**	

Secrétaire de Séance : **M. Ronan ROBIN**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501331-20251215-D2025_090-DE

11-D25_090 : VIE ECONOMIQUE – Ouverture dominicale des commerces en 2026

La loi autorise l'ouverture dominicale de fait pour les typologies de commerces suivants :

- Commerces sans salariés
- Commerces de détail alimentaire (jusqu'à 13h)
- Etablissements ayant une « contrainte de production ou besoin du public » : hôtels, restaurants, boulangeries, pâtisseries, entreprises de presse, de transport…
- Commerces situés dans les gares ou dans une zone dérogatoire (touristique par ex)

Pour les autres commerces de vente au détail non concernés par cette autorisation, l'article 3132-26 du Code du Travail autorise le Maire à accorder jusqu'à 12 dérogations au repos dominical par année civile, avec un avis conforme obligatoire de l'EPCI au-delà de 5 dimanches accordés.

Montfort Communauté souhaite conserver une homogénéité des règles d'ouvertures dominicales à l'échelle du territoire, en proposant aux Maires de s'accorder sur une délibération commune.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, les élus ont exprimé le souhait de se rapprocher du Pays de Rennes afin d'harmoniser sur une échelle géographique plus cohérente. Aucun accord n'avait été trouvé depuis 2021 avec les organisations syndicales.
En date du 2 octobre 2024, un avis consultatif a été signé sur le Pays de Rennes par les organisations suivantes : CFDT 35, CFE CGC Bretagne, CFTC 35, CGT 35, CPME 35, FO 35, MEDEF 35, U2P 35, valable pour les années 2025 et 2026.

Comme l'an passé, il est ici proposé de reprendre le contenu de cet avis consultatif, de consulter les organisations syndicales pour accord, et de l'appliquer aux communes de Montfort Communauté, et ainsi :

- D'autoriser les commerces concernés à employer leurs salariés pendant tout ou partie des journées des dimanches, et ce dans la limite de 3 parmi les dates suivantes :
    - 11 janvier 2026 (1er dimanche suivant le début des soldes de janvier)
    - 7 septembre 2026 (dimanche suivant la rentrée scolaire)
    - 29 novembre 2026 (dimanche suivant le Black Friday)
    - 6, 13 et 20 décembre 2026 (3 dimanches avant Noël)

- Sur la question des jours fériés, considérant que la législation française ne permet pas l'encadrement des ouvertures des jours fériés, de préconiser une ouverture mesurée et concertée de 4 jours fériés sur la base du volontariat, pour la bonne lisibilité de l'offre commerciale auprès de la population et la préservation des conditions de travail des salariés, parmi les dates suivantes :
    - Lundi de pâques,
    - 8 mai,
    - Jeudi de l'ascension,
    - Lundi de pentecôte,
    - 14 juillet,
    - 15 août,
    - 1er et 11 novembre.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501331-20251215-D2025_090-DE

Pour rappel, cet encadrement des ouvertures dominicales cible exclusivement les grandes surfaces et a pour objectif principal d'assurer la préservation et la revitalisation du tissu commercial des centres-villes et centres-bourgs notamment parce qu'il ne concerne que les commerces ayant des salariés.

Il complète l'ensemble des actions déjà mises en œuvre par Montfort Communauté en la matière : PASS Commerce Artisanat, politique d'accompagnement des porteurs de projets et des commerçants via l'office de commerce, observatoire des locaux commerciaux, règles d'urbanisme dans le PLUi favorisant l'installation en centralité, soutien à l'association Pourpre & Boutik, mise en place de la taxe sur les friches commerciales, etc…

Vu l'article L3132-26 du code du travail,
Vu la loi N°2015/990 du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques »,
Vu l'avis consultatif sur le repos dominical sur le Pays de Rennes signé en date du 2/10/2024,
Vu la décision du bureau communautaire du 13 novembre 2025 approuvant les propositions d'ouverture dominicales parmi les 6 dates listées ci-dessus,
Vu la proposition de délibération du Conseil communautaire prévu le 15 décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'Approuver** le principe d'un encadrement des ouvertures dominicales des commerces pour 2026 pour les dates proposées ;
- **D'Autoriser** le maire de la Commune de prendre un arrêté avant le 31 décembre 2025 autorisant les ouvertures dominicales des commerces selon les dates proposées pour 2026.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
M. Christophe MARTINS	**M. Ronan ROBIN**